



**Avenant au contrat de liquidité AMAFI signé le 18 septembre 2013 entre la société Rothschild & Cie Banque et la société Marie Brizard Wine & Spirits.**

En vertu de l'article 12 du contrat, la société Marie Brizard Wine & Spirits a décidé de procéder à un retrait partiel des moyens affectés au contrat de € 1.000.000 en date du 14 décembre 2016.

Les autres conditions restent inchangées.

Fait à Paris, le 14 décembre 2016